

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire).

Membres conseil de quartier : Denis MIETTON (co-président habitant), Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Alain CHAUVET, Joël CUEILLE, Philippe DORAY, Valérie DUPIN, Nathalie ECOTIERE, Michel FENIOUX, Dominique GALLO, Philippe GUILLEMOTEAU, Aimée RANGEARD, Dorothee RAVET, Valérie UZANU, Laurent SIRE, Directeur CSC de Souché.

Excusés : Rose-Marie NIETO (conseillère municipale), Maryvonne ARDOUIN (conseillère municipale déléguée), Yvon BRUNET, Anne-Marie IMBERT, Yann SIOHAN,

Absents : Jean-Bruno BARDON, Maria BARDON, Alain BERGERON, Jacques CADOU, Christine CHARTRON, Geneviève COLLET, Mickaël HARDOUIN-DUPARC, Laetitia VILLANNEAU.

Agents municipaux : Fabrice DARTAYET, Responsable du Bureau d'études Voirie, Bénédicte GABRIEL, Assistante des conseils de quartier (Direction des Vies participatives).

Public : 10 personnes.

* * * * *

Ouverture de la séance : 20h

Accueil par Annie COUTUREAU des conseillers et du public.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours

- Rue de Souché – Aérodrome : présentation chiffrée des tronçons prioritaires
- Projet culturel et multipartenarier de Espace Lambon
- Abords du Collège G. Philipe rue Ch Courtinet
- Valorisation des chemins piétons sur le quartier
- Demande de la régie Voirie
- Renouvellement des Conseils de quartier

2. Point sur les réalisations de projets de 2008 à 2011

- Les actions culturelles du Conseil de quartier
- Les actions impulsées par la commission Environnement
- Participation à la réhabilitation d'équipements (Grande salle du CSC, vestiaires du stade de Souché)
- Amélioration du cadre de vie (aménagement de sécurité rue du Sableau, révision de l'éclairage rue A Gide,...).

3. Temps d'échange avec les conseillers et le public :

- Discussion libre : que tirer de ces 3 dernières années ?
- Quelles orientations pour les Conseils de quartier de 2011 à 2014 ?

* * * * *

1/ Point sur les dossiers en cours

1. Rue de Souché / Aérodrôme – Avancées du projet et propositions

A. COUTUREAU rappelle que le Conseil de quartier est constitué d'habitants du quartier de Souché qui ont fait le choix de s'investir bénévolement dans la vie de leur quartier, dans son animation (par les projets menés autour des thématiques de l'environnement, de la culture, des déplacements,...) et dans l'amélioration de son cadre urbain (en réfléchissant aux questions de voirie, d'aménagement d'espaces verts, d'aires de jeux,...).

Depuis septembre dernier, le groupe de travail « Rue de Souché / Aérodrôme », constitué de conseillers, d'élus et de techniciens de la ville, se réunit régulièrement pour mener une réflexion partagée et aiguiller les services techniques dans leurs propositions d'aménagement.

A. COUTUREAU retrace aux conseillers et au public les différentes étapes du projet, afin de donner à tous les interlocuteurs un même niveau d'information.

Au 17 février, date de la dernière réunion du Conseil de quartier de Souché, il a été décidé :

1/ la mise en place d'un stationnement alterné (comme sur la rue de la Burgonce) implanté sur l'ensemble de la rue Souché / Aérodrôme. Il est également prévu un aménagement léger spécifique devant l'école maternelle (pose de barrières pour libérer le trottoir des voitures et implantation de cases arrêt-minute). Il est nécessaire de préciser que :

- cet aménagement n'a pas vocation à répondre à un réel besoin en stationnement supplémentaire, mais il contribuera à réduire la vitesse des véhicules. Il sera mis en place un système de chicanes qui imposera aux voitures de contourner ces places même en l'absence de véhicule stationné.
- par la multiplicité des entrées charretières sur l'ensemble de la rue, cet aménagement sera relativement contraint mais devrait avoir l'effet de réduire la vitesse des véhicules.

2/ la mise d'une nouvelle gestion du carrefour à feux Souché-Gide-Niemen avec un système de détection de présence des véhicules.

3/ la rue étant longue, le Bureau d'études voirie a proposé son découpage en 14 tronçons, de l'avenue de Paris jusqu'au Pont SNCF du carrefour Bellevue, en répondant à la problématique de la place du piéton et de sa sécurité et dans un second temps en traitant le problème de vitesse des véhicules.

Lors du dernier Conseil de quartier de février, il a été décidé de **4 premiers tronçons prioritaires** pour l'année 2011, dans l'ordre de priorité qui suit :

1. Secteur 13 : abords école primaire Mermoz,
2. Secteur 2 : carrefour Bellune - Pont SNCF,
3. Secteur 6 : traitement impasses R Rolland - Closerie,
4. Secteur 12 : abords école maternelle Mermoz.

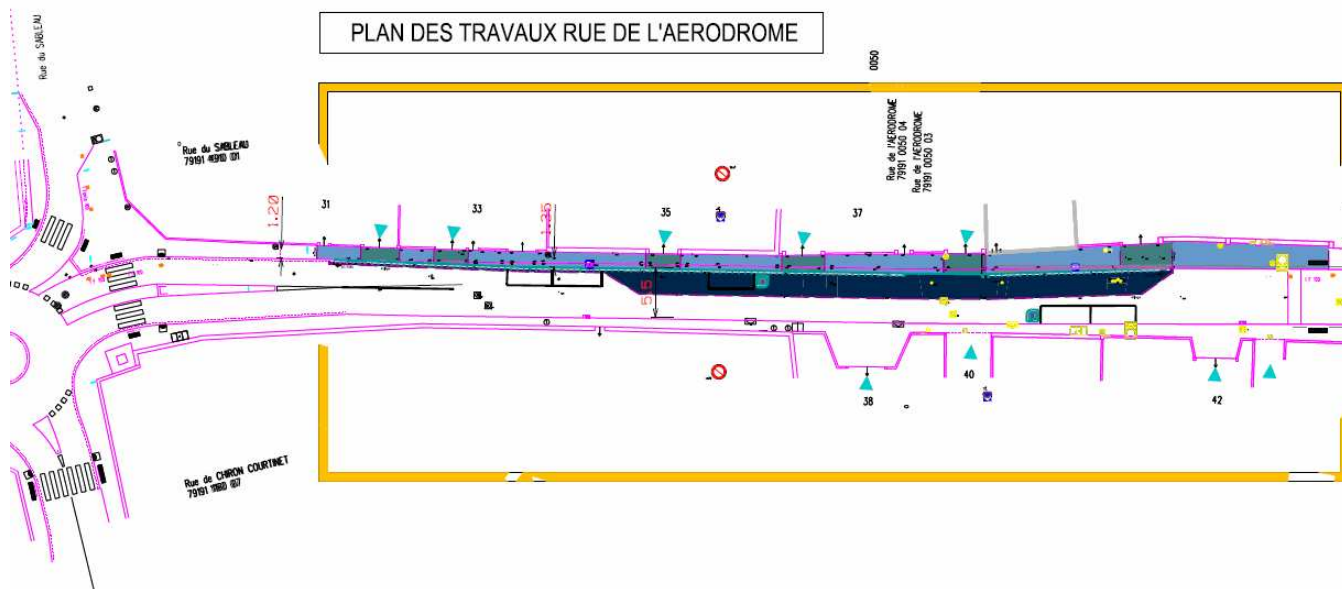
A. COUTUREAU apporte une précision sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de quartier de Souché : la commission « Espaces publics » a fait de l'aménagement de la rue de Souché / Aérodrôme sa priorité, en lien avec l'ensemble des membres du Conseil de quartier de Souché, à partir de 2011 et pour les années à venir.

Pour mettre en œuvre cette priorité, il a été décidé de consacrer la majeure partie de l'enveloppe des crédits d'investissement du Conseil de quartier (qui correspond à un montant annuel de 100 000 €). Pour 2011, le Conseil de quartier a voté une somme de 75 000 € pour l'aménagement de la rue Souché / Aérodrôme.

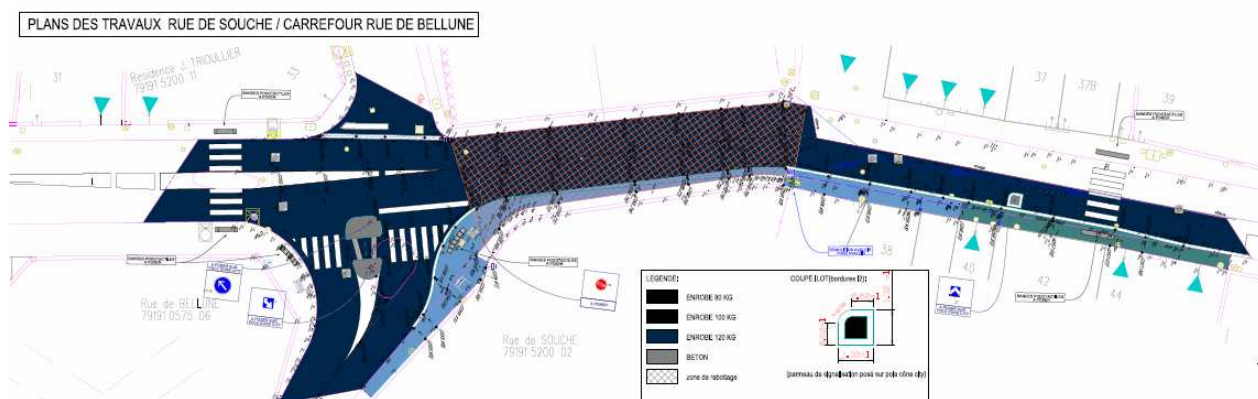
F. DARTAYET rappelle que dans la logique d'aménagement de l'ensemble de la rue, le Bureau d'études propose des solutions techniques qui empêchent systématiquement aux conducteurs de prendre de la vitesse et leur imposent de toujours garder en tête le fait que cette voie est

également utilisée par des piétons et des cyclistes. F. DARTAYET présente les aménagements retenus ainsi que le chiffrage des différents tronçons traités pour 2011 :

1. Tronçon 13 : abords de l'école primaire Mermoz, élargissement du trottoir côté impair du rond-point de la rue du Sableau aux barrières de sécurité déjà installées devant l'école.



2. Tronçon 2 : carrefour Bellune- Pont SNCF : Entre le dernier Conseil de quartier de février et la fin mai, une rencontre avec les riverains de ce secteur a eu lieu le 31 mars. Les conclusions de cette réunion ont abouti à l'aménagement présenté ci-dessous : pas d'implantation de passages surélevés, mais élargissement du trottoir côté pair et marquage des première places de stationnement au plus proche possible du pont SNCF, en respectant la règle lie à la proximité d'un ouvrage d'art (pont).



Le trottoir est par conséquent élargi au maximum et jusqu'au numéro 42, devant lequel le stationnement alterné débute.

3. Tronçon 12 : abords école maternelle Mermoz, élargissement du trottoir depuis le rond point de la rue du Sableau jusqu'à l'école maternelle, côté pair. L'objectif majeur est la sécurisation du pédibus (3 des 4 lignes empruntent cette fin d'itinéraire).

4. Tronçon 6 : traitement impasses R Rolland – Closerie, mise en place d'un goulet ne permettant qu'à un seul véhicule de circuler. Le principe de cet aménagement consiste à la fois, à casser la vitesse des véhicules, en imposant des priorités changeantes aux 2 carrefours des impasses (Romain Rolland et de la Closerie) et de dégager la visibilité au débouché des impasses en ayant également la possibilité de créer des intersections sécurisées pour les piétons.

Pour des raisons budgétaires, ces 2 derniers secteurs (12 et 6) ne seront traités qu'en 2012.

Mise en œuvre du projet :

Les premiers gros chantiers sont programmés pour la fin septembre - début octobre avec l'implantation sur l'ensemble de la rue des îlots et marquage des places de stationnement.

Les 2 chantiers, aux abords de l'école primaire Mermoz et au carrefour de la rue de Bellune, sont prévus sur des périodes d'une quinzaine de jours chacun (selon les conditions climatiques).

La phase de marquage des places de stationnement et d'implantation des îlots est moins contraignante.

Chiffrage des travaux :

- Secteur 13 : Aménagement des abords de l'école primaire Mermoz + implantation des îlots et marquage sur toute la rue : 42 000 €
- Secteur 2 : carrefour Bellune- Pont SNCF : 38 000 €

Projet d'aménagement de la rue de Souché pour 2011 : 80 000 €.

Questions et réactions plus générales :

- Quel dispositif est proposé sur le carrefour de Bellune, après le pont SNCF, pour faire ralentir les véhicules ? N'est-il pas possible de marquer des zébras sur la chaussée pour réduire encore l'emprise de la voie ?

F. DARTAYET : le trottoir sera élargi au maximum, réduisant par conséquent la largeur de la chaussée pour les véhicules et des cases de stationnement seront implantées au plus près après le pont. Après l'aménagement, la largeur de la chaussée atteindra le seuil minimal de 5,5 m. Il est par conséquent impossible d'ajouter des zébras à cet aménagement. On ne peut pas faire les 2 (élargir le trottoir et marquer des zébras), le plus efficace étant l'élargissement du trottoir, il a donc été retenu.

- Concernant le carrefour Bellune-Pont SNCF, on peut maintenant s'accorder sur le fait qu'il n'existe pas d'aménagement idéal. La proposition retenue permet de jouer sur le comportement des conducteurs : le rétrécissement de la chaussée et l'implantation de stationnement en alterné. Le groupe de travail est conscient que la majorité des automobilistes changera son comportement en ralentissant sur ce secteur, mais certains continueront à avoir un comportement qui met en danger les autres usagers.

- Il est important à ce stade de rappeler que le Conseil de quartier mène ses réflexions et ses projets pour mettre en place des aménagements qui répondent à l'intérêt général. C'est bien le cas de l'aménagement proposé sur le carrefour Bellune-Pont SNCF. Toutefois, il manque peut-être un panneau pour rappeler aux véhicules qu'ils entrent dans une rue où la vitesse est limitée à 30km/h.

- Plus globalement sur l'aménagement de l'ensemble de la rue, pourquoi ne pas installer des potelets en plastique plutôt qu'en béton ? Cela coûterait moins cher.

F. DARTAYET : Pour des raisons de durabilité du matériel, les conducteurs ont moins de scrupules à frôler, voire rouler sur un potelet en plastique, ce qui est impossible avec un îlot en béton. Les potelets en plastique sont très régulièrement changés et leur coût s'élève tout de même à 75 € pièce.

2. Rue Chiron Courtinet – abords du collège G. Philipe

Présentation de la demande des collégiens et de la concertation mise en place :

1. Cette demande de sécurisation des abords du collège a dans un premier temps été portée par la commission « Sécurité aux abords des établissements scolaires » depuis le début du mandat (fin 2008).

2. En novembre 2010, les collégiens impliqués dans la mise en place de l'Agenda 21 de leur établissement, plus spécifiquement dans le cadre des transports, ont sollicité Mme le Maire, par un courrier. Il y était demandé de mettre en place un dispositif permettant une meilleure sécurité des collégiens aux abords de l'établissement, notamment en libérant les trottoirs des véhicules stationnés et en révisant l'éclairage public.

3. A la fin mars, la Direction des Espaces Publics a fait une réponse en proposant une visite sur site avec les différents interlocuteurs concernés (collège –personnel, élèves-, riverains, conseil de quartier, parents d'élèves, élus et services techniques). Cette proposition de visite faisait également écho à la demande du Conseil de quartier de travailler aussi sur la rue Ch Courtinet aux abords du collège et pas seulement plus bas sur la même voie (à la suite de la demande de riverains).

4. Une rencontre s'est donc tenue le 13 avril avec, pour le collège, des représentants de la direction, des enseignants, des élèves, des parents d'élèves), des conseillers de quartier, 2 élus (A. COUTUREAU et A. BREUILLE), une riveraine et des techniciens. L'objectif était de définir les besoins et des demandes des élèves, en particulier.

Une seconde rencontre a eu lieu le 26 mai avec les mêmes interlocuteurs (à l'exception des riverains). Le Bureau d'études voirie a présenté sur plan la traduction technique des demandes des élèves :

a. Demande de sécurisation de la traversée de la rue devant le collège : les collégiens les plus jeunes rencontrent des difficultés pour être vus lorsqu'ils traversent la voie, cachés par les véhicules stationnés. Le bureau d'études propose l'implantation d'un passage surélevé et d'un îlot pour permettre aux usagers d'avancer sur la voie en étant protégés, ce qui réduit également la distance et par conséquent le temps de traversée.

b. Meilleur éclairage du passage piétons : sur cet aspect, la seule solution technique proposée serait de changer tout le système actuel, pour un montant de 4 500 €. Le Bureau d'études propose d'implanter un système réfléchissant au niveau du passage piéton qu'on appelle des yeux de chat.

c. Réduction de la vitesse des véhicules. Par la présence du plateau surélevé, les véhicules seront contraints de ralentir aux abords du collège.

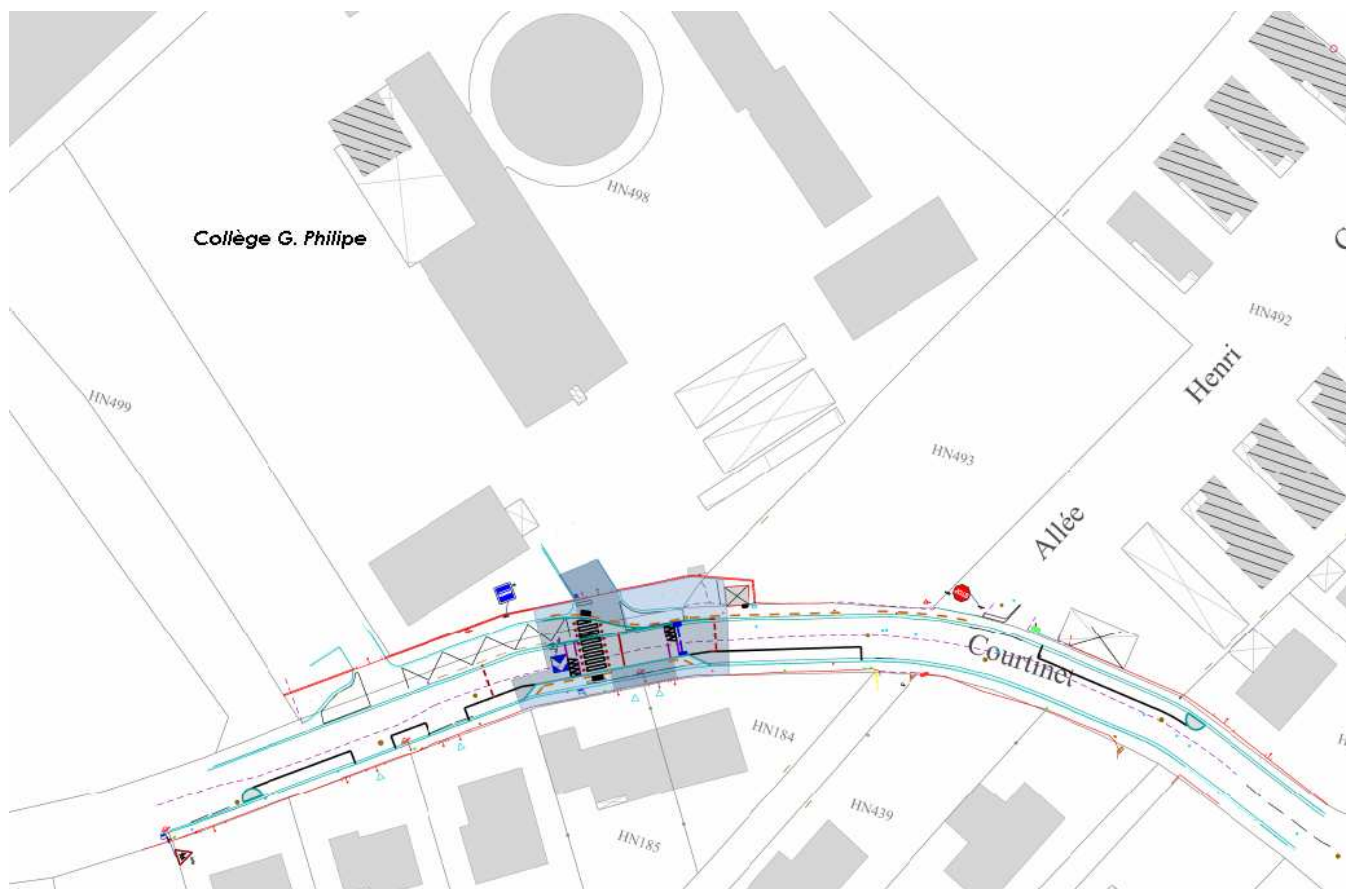
d. Imposer aux véhicules de stationner sur voirie et de laisser les trottoirs accessibles aux piétons. Afin de résoudre ce problème, l'aménagement prévoit l'installation de barrières et le marquage de cases de stationnement sur la chaussée.

Les représentants du collège nous ont également fait part de la mise en place d'une sensibilisation in situ auprès des conducteurs stationnés sur les trottoirs, sur voirie,... réalisée récemment avec des professeurs et des élèves à l'heure de sortie du collège. Les résultats n'ont pas été probants, mais l'action a eu le mérite d'avoir été menée.

Le projet d'aménagement proposé par le Bureau d'études Voirie a été validé par le collège, les conseillers de quartier. Il restera à rencontrer les quelques riverains directement concernés par le projet et notamment du fait de l'installation du passage surélevé.

Chiffrage de l'aménagement : 40 000 €

A. COUTUREAU ajoute que toute la concertation qui a eu lieu concernant ce projet a été très riche en échanges, en réflexion,... et l'implication de l'ensemble des interlocuteurs a permis de confronter systématiquement les différents usages afin d'anticiper sur les aménagements.



Le Conseil de quartier ne dispose que d'une enveloppe de 100 000 € en investissement.
Proposition : vote de 80 000 € pour le projet 2011 rue de Souché / Aéroport
Et vote de 20 000 € pour le projet d'aménagement des abords du collège G Philippe.

Questions / réactions :

- Y aura-t-il suffisamment de stationnement sur le secteur ?

F. DARTAYET : les besoins prioritaires sont autres : en effet, la demande prioritaire émanant de l'ensemble des interlocuteurs réside dans la sécurisation du périmètre pour les piétons.

- Où seront stationnés les bus ?

F. DARTAYET : ils resteront au même endroit qu'aujourd'hui mais avec une entrée moins large.

- Quand les travaux seront-ils programmés ?

F. DARTAYET : ils pourraient se faire dans la foulée des chantiers de la rue de Souché / Aéroport, en privilégiant une période de vacances scolaires (de la Toussaint par exemple, si les conditions climatiques le permettent).

Vote des conseillers

Avant de proposer les 2 projets au vote, J. TAPIN souhaite préciser quelques éléments. Si on considère les 2 projets, sur la rue de Souché / Aéroport et devant le collège, en termes de financement, ils dépassent de 20 000 € l'enveloppe du Conseil de quartier.

Dans la mesure où l'aménagement proposé devant le collège relève également d'une démarche Agenda 21 au sein de l'établissement et de la politique de sécurisation aux abords des établissements scolaires, les 20 000 € manquants seront financés sur le budget général de la ville si le Conseil de quartier vote le complément.

VOTE DU CONSEIL DE QUARTIER : Une abstention, le reste des conseillers vote pour.

Les élus rappellent que la dernière étape avant le lancement des travaux consistent à assurer le relais d'information auprès des riverains, sur la rue de Souché / Aérodrome et rue Ch Courtinet.

Questions / réactions :

-Une des membres du Conseil de quartier exprime sa satisfaction : ne pas imposer aux conseillers d'arbitrer entre 2 projets est ressenti comme un soulagement et une très bonne nouvelle. La concrétisation de ces 2 projets d'aménagement permet de concrétiser l'action de toutes les commissions qui travaillent depuis 3 ans au sein du Conseil de quartier.

J. TAPIN : 2 éléments ont pesé dans la balance :

- la rue de Souché / Aérodrome est depuis longtemps définie comme une priorité pour le Conseil de quartier.
- la question de sécurité aux abords des établissements scolaires constitue un des objectifs que la municipalité s'est donnée au cours de son mandat.

3. Commission Culture : le projet multiculturel de l'espace Lambon

1/ Le projet de l'espace Lambon

Les membres de la commission rappellent le contexte de ce projet. Depuis le début du mandat du Conseil de quartier (octobre 2008), la commission culture souhaite développer un projet dans l'espace Lambon. Aujourd'hui, ce lieu est occupé sur la moitié de la grande salle par la bibliothèque de quartier de Souché, gérée par la CAN.

Fin juin, ce sera la 3^{ème} année consécutive que le Conseil de quartier organise une fête en plein air à l'espace Lambon, le troisième dimanche de juin.

Depuis début 2010, un groupe de réflexion, constitué de conseillers, d'élus, d'un représentant du CSC, de la Direction des Vies participatives et du service des bibliothèques médiathèques de la CAN, se réunit régulièrement pour envisager en commun le développement du lieu.

Aujourd'hui, le groupe de travail vise à développer un projet qui intègre et dépasse celui de la bibliothèque actuelle, avec plusieurs volets d'actions : des présentations d'expositions d'arts visuels au sein de la bibliothèque (accompagnées d'ateliers de pratique), des événementiels, temps forts toujours conçus en accord avec la configuration du lieu (petite jauge de 100 personnes maximum, spectacles intimistes,...) : Concert, spectacle vivant... à raison d'un maximum de 5 fois par an. Le dernier événement de ce type, concert de Maion et Wenn a eu lieu le 23 mars dernier en collaboration avec le festival Nouvelle(s) Scène(s).

De plus, cette année, une première exposition est présentée depuis le 28 mai jusqu'au 19 juin. Le vernissage a eu lieu le 28 mai, une ouverture exceptionnelle a été organisée le dimanche 29 mai, de 14h à 18h. Sur le week-end, ce sont plus de 100 personnes qui sont venues visiter l'exposition, dont environ 35 personnes le dimanche.

L'année 2011 représente donc une phase test pour le projet multiculturel de l'espace Lambon, qui fonctionne sur la modularité du lieu et en co-partenariat constant entre le Conseil de quartier (Ville de Niort), la CAN (bibliothèque) et le CSC de Souché.

Prochainement (rentrée 2011), la bibliothèque va s'étendre sur l'ensemble de la grande salle de l'espace Lambon, devenant ainsi une médiathèque en étoffant son fonds documentaire. A la rentrée de septembre, le CCAS également installera son relais d'assistantes maternelles, de manière temporaire (jusqu'en 2014).

2/ Le projet de wiki de quartier

Ce projet s'inscrit également dans les activités de la commission culture. Il s'agit d'un site Internet ouvert à tous les habitants et associations du quartier pour publier des informations sur Souché afin de constituer une mémoire partagée du quartier. C'est une approche basée sur une écriture collaborative qui permet aux habitants actuels mais également à ceux qui y ont vécu ou à d'autres encore, d'enrichir les informations disponibles ensuite pour tous : rédaction d'articles sur

des événements du passé, publication de photos, historisation de documents ayant trait à la vie de quartier. A la différence d'un blog qui reflète le discours de son animateur éventuellement anonyme, le wiki est un outil partagé et régulé dont les participants sont identifiés et dont l'historique des participations est suivi.

Il s'agit par conséquent d'un ensemble de connaissances rédigé par l'ensemble des utilisateurs, sur le même principe que le site Wikipedia à un niveau plus réduit. Le conseil de quartier souhaite créer une mémoire de quartier par rapport à différentes thématiques (histoire, géographie, patrimoine, culture,...).

Avec ce projet, le Conseil de quartier de Souché serait le quartier pilote pour étendre ce wiki à l'ensemble de la ville.

Dans le courant de l'année 2010-2011, les membres de la commission ont rencontré l'association Bug, initiatrice du wiki pour la ville de Rennes.

Dans les prochains mois, la commission prévoit de gérer toute la phase technique de mise en place du wiki (en lien avec l'association Bug) et de créer un noyau de rédacteurs afin que le wiki soit déjà alimenté d'un certain nombre d'articles avant son ouverture officielle prévue en janvier 2012. Le CSC a un rôle à part entière dans la constitution du noyau de rédacteurs : dès la rentrée de septembre, un club wiki sera animé pour collecter et valoriser de la mémoire avec un collectif de rédacteurs.

Afin de mener la suite du projet, la commission nécessite un financement à hauteur de **10 000 €** pour l'accompagnement du projet sur les aspects techniques, pour la formation des différents acteurs.

Questions et réactions :

- C'est un projet très intéressant, mais comment fonctionne la modération de ce site ?

Les membres de la commission : il est prévu en effet une régulation. Le wiki n'est pas une tribune politique, ce n'est pas non plus un lieu de diffamation. Le wiki sera doté d'une charte que tous les utilisateurs devront accepter pour devenir contributeurs. De plus, le CSC prévoit le recrutement d'une personne pour assurer toute la régulation et la modération sur le wiki.

Ce projet est porté par un comité éditorial constitué d'un élu, de 2 conseillers de la Direction des Vies participatives et d'un membre du CSC. Cette instance est à l'origine de la rédaction de la charte et du pilotage du projet.

J. TAPIN : L'ensemble des acteurs, rédacteurs, contributeurs, s'engage à partir d'une charte. De plus, la responsabilité éditoriale sera portée par l'élu de quartier.

- Est-ce qu'il sera fait écho de l'histoire du vieux Souché, quand ce quartier était une commune ?

Le wiki sera constitué de tout ce que les rédacteurs souhaiteront l'alimenter. Récemment, dans le cadre d'un projet avec un artiste, des interviews de personnes très âgées du quartier ont été réalisées. Ce type de matière, de mémoire vivante disparaît et il est grand temps de la collecter et de la mettre à disposition du plus grand nombre.

VOTE DU CONSEIL : 10 000 €. Le Conseil de quartier vote à l'unanimité.

3/ Information fête de quartier de l'espace Lambon

Le 3^{ème} dimanche de juin, le 19 juin, pour la troisième année consécutive, le Conseil de quartier organise une fête à l'espace Lambon, en partenariat avec le CSC et la bibliothèque.

Cette année, les animations seront plus orientées pour le public enfant (conte, chanson, structures gonflables,...) Toutefois, il est prévu l'accueil de l'OVNI pour la



représentation de Carmina Burana en fin de matinée et un spectacle-conférence sur l'histoire de Souché, avec un conférencier spécialiste qui rencontre des habitants du quartier depuis plusieurs mois.

Toute la journée, les agents de la bibliothèque présenteront leur nouveau projet d'aménagement de la grande salle.

Enfin, c'est le dernier jour où il sera possible de visiter l'exposition.

4. Commission Environnement : les chemins piétons

La plaquette est quasiment aboutie. Il restera encore à voir comment implanter le logo sur les différents sites du quartier. Les conseillers impliqués dans le projet expriment leur satisfaction, mais sont attentistes sur la concrétisation finale du projet.

Questions et réactions :

- La commission culture est intéressée pour travailler sur l'inauguration des chemins piétons.

- Pourquoi la rue des Ors, lors de son réaménagement n'a pas fait l'objet d'une implantation d'une piste ou bande cyclable ?

J. TAPIN : lors de chacun aménagement ou réaménagement de voie, la question de la place du vélo et du piéton est traitée. Concernant le vélo, l'installation d'une piste cyclable n'est pas toujours techniquement possible. Par conséquent, dans ces rues, c'est le partage de la rue qui doit primer.

- Depuis quelques semaines, le chemin des Brouettes est fermé aux usagers, alors qu'il est repéré pour les chemins de randonnées pédestres au niveau départemental. Quand sera-t-il réouvert ?

Direction des Vies participatives : ce chemin a été fermé pour cause de sécurité car les murets bordant ce chemin s'écroulent. La réfection des murets et donc la réouverture du chemin devrait se faire avec une association d'insertion, la MIPE, en fonction des budgets disponibles et de leur capacité de travail. Le service en charge de ce dossier propose un rendez-vous sur site dans les meilleurs délais avec un représentant du Conseil de quartier.

- Il est redemandé où en est le projet de clôture autour de l'aire de jeux du square Plaisance.

- Il est soulevé la question de gestion du chemin du 3^{ème} Millénaire, dont l'état de propreté est très médiocre.

J. TAPIN : les services de la ville y assurent un entretien courant (avec des passages réguliers). Mais ces chemins sont l'objet d'incivilités telles que la dépose d'encombrants, l'utilisation de véhicules (alors que ces chemins sont réservés aux piétons, cyclistes, cavaliers).

5. Proposition affectation de 5 000 € à la régie voirie

Au sein de la Direction des Espaces Publics, la régie voirie assure les interventions d'entretien, de réparation, de rénovation de l'espace public, en matière de voirie, signalisation horizontale et verticale et mobilier urbain.

Sur l'année 2010, on comptabilise 3870 demandes, dont 424 à Souché, ce qui représente 608 000 € en fournitures (dont 51 000 € pour Souché) et près 1,7 millions d'euros en coût complet (fournitures et main d'œuvre), dont 155 000 € pour Souché.

Une partie de ces interventions fait suite aux demandes relayées au sein des Conseils de quartier. Jusque-là, les conseils finançaient ce type d'intervention par le biais de crédit d'investissement. Or, d'un point de vue comptable, ce type d'opérations est financé par la section de fonctionnement du budget de la ville et obligeait par conséquent jusqu'à maintenant à un certain nombre d'écritures comptables pour permettre à la régie de disposer des financements nécessaires.

Il a été estimé que ces demandes d'intervention relayées par les Conseils de quartier représentent près de 50 000 € par an.

C'est la raison pour laquelle la Direction des Espaces Publics propose que chaque conseil vote un virement de 5 000 € pris de son enveloppe des crédits de fonctionnement à destination de la régie voirie. Ce virement permettra une meilleure réactivité de la régie voirie concernant les demandes des Conseils de quartier. Le principe de ce virement a déjà été validé en CCIQ.

J. TAPIN indique que le calendrier des Conseils de quartier a imposé la Direction des Vies participatives à faire cette proposition à Souché de manière très tardive, il s'agit du dernier Conseil de quartier où la demande est formulée. Jusque-là, tous les autres conseils ont donné leur accord à condition d'avoir une évaluation du processus en 2012 avant une éventuelle nouvelle sollicitation validée par un vote.

Questions et réactions :

- Certains conseillers se disent pris de court.

J. TAPIN : Afin de mettre en place une action transparente pour l'ensemble des Conseils de quartier, J. TAPIN a tenu à faire voter ce budget validé par le CCIQ par les assemblées des conseils.

- Quelle garantie que demain on ne demande pas 7000€, puis 10000€, puis plus encore ?

J. TAPIN : les chiffres présentés par la Direction des Espaces Publics ont été calculés sur la base réelle des travaux de la régie voirie de 2010. Après, il s'agit de mutualisation des moyens sur l'ensemble de la ville. L'intérêt de cette affectation est de fluidifier les besoins en financement des Conseils de quartier sur les budgets de fonctionnement, plutôt que de passer par des démarches administratives longues et techniques de transformation de crédits d'investissement en fonctionnement.

Cette affectation de crédits a donc l'objectif de rendre plus simple et plus efficace la procédure. La régie voirie devrait devenir plus réactive.

J. TAPIN rappelle qu'il a été validé le principe de remettre dans le budget général de la collectivité les crédits d'investissement non votés par les Conseils de quartier à partir du mois d'octobre afin qu'ils soient affectés à d'autres travaux.

VOTE DU CONSEIL : 5 000 €. 8 pour, 3 abstentions, 3 contre.

6. Renouvellement des Conseils de quartier

Cette question a été débattue lors des derniers Comités consultatifs inter-quartiers (CCIQ). Les propositions qui ressortent des discussions sont les suivantes :

- J. TAPIN a envoyé courant mai un courrier à l'ensemble des conseillers de quartier pour savoir s'ils souhaitent poursuivre leur « mandat » jusqu'à fin 2013, date où les conseils seront mis en sommeil pour cause d'élections municipales en mars 2014.

- Il est prévu la réalisation d'un dossier complet dans le Vivre-à-Niort d'octobre suite un premier article réalisé dans le VAN du mois de juin, une campagne d'information dans la presse locale et sur le portail de la ville pour inviter de nouveaux Niortais à devenir conseillers de quartier.

- Il est prévu un temps fort, les « rencontres participatives », les 7 et 8 octobre prochains dans le hall du Moulin du Roc afin d'attirer, de donner envie de rejoindre les conseils. Le lieu est en cours de recherche et le programme en cours d'élaboration, quelques pistes ont été validées par le CCIQ : expo travaux des CQ, réalisation d'un film du type « Paroles d'habitants » à renouveler, tables rondes type café-conseils sur les thèmes du lien social, de la culture, de la jeunesse, de la biodiversité et de la nature dans la ville, une soirée thématique sur la démocratie participative...

- Il est également prévu un complément d'inscription par ciblage des nouveaux habitants.

Questions et réactions :

- Y a-t-il une date limite de réponse ?

J. TAPIN : Au plus tard, il serait utile de savoir si vous souhaitez renouveler votre mandat avant la fin septembre.

2/ Point sur les réalisations des projets en 2008-2011

1. Les activités de la commission culture

Les membres de la commission culture expriment leur satisfaction du travail réalisé et du chemin parcouru. Aujourd'hui l'événement du 3^{ème} dimanche de juin est devenu un rendez-vous pour les Souchéens, les projets autour de l'espace Lambon accueillent un public divers et varié (âges, populations,...).

Les projets sont systématiquement menés en lien avec le CSC « partenaire historique » du conseil de quartier et avec la bibliothèque quand il s'agit de l'espace Lambon.

La première réunion de la commission s'était tenue le 18 novembre 2008. A l'occasion de cette première rencontre, les 10 membres avaient exprimé leur motivation à participer aux activités de la commission. 2 objectifs étaient partagés :

1/ Donner un avenir à l'espace Lambon

2/ Créer un projet collectif pour le quartier de Souché en matière de culture, en s'appuyant sur le Conseil de quartier.

Ces 2 objectifs ont été atteints et aujourd'hui, 8 conseillers participent encore régulièrement à la vie de la commission.

2. Les activités de la commission environnement

Le Pédibus de l'école Mermoz est mis en valeur.

Les membres de la commission estiment qu'il a été difficile de trouver les bons leviers pour que les projets initiés puissent être menés jusqu'à leur terme. En dehors des chemins piétons, projet en cours d'aboutissement, le projet sur l'éclairage public et sur la question des nuisances en matière de bruit notamment n'ont pas pu voir le jour pour des raisons diverses.

3. Les activités de la commission sécurité aux abords des écoles

Au sein de cette commission, il a également été difficile de trouver la bonne impulsion aux projets. Au départ, l'idée de créer devant le collège G. Philippe une zone de circulation apaisée s'est avérée trop lourde, notamment au regard des financements possibles.

Aujourd'hui, avec l'aménagement de la rue de Souché / Aéroport et des abords du collège G. Philippe, la problématique de la sécurité aux abords des établissements scolaires est prise en compte sur Souché.

4. Réhabilitation d'équipements publics de Souché

Au cours des 3 années, le Conseil de quartier a financé tout ou partie de la rénovation du club house, des vestiaires du stade et de la grande salle du CSC de Souché.

Dans le domaine des établissements publics ou projets sur des espaces patrimoniaux de la ville, il reste des dossiers toujours en cours :

1/ le désenclavement du gymnase

2/ la sécurisation autour de l'Eglise de Souché

3/ le devenir de l'ancienne mairie de Souché (ex-bibliothèque, rue de la Mairie)

4/ le projet de démantèlement de l'ancien incinérateur

J. TAPIN répond qu'une étude est en cours, avec un chiffrage et un éventuel arbitrage au regard du montant des travaux. Le Conseil de quartier sera informé des suites données.

5/ le projet du jardin des petits fruits (rue de la Poste)

6/ Les responsables de l'association de tennis de Souché interpellent le Conseil de quartier sur l'état des terrains extérieurs du Stade de Souché. Après expertise, les ingénieurs de la Fédération

française de tennis ont conclu que leur état est incompatible avec la pratique. Une estimation des travaux a été évaluée entre 46 000 € et 110 000 € (en fonction des travaux réalisés). Le club de tennis est en mesure d'apporter un concours financier au maximum de 10 000 € pour participer à la rénovation de ces terrains.

Direction des Vies participatives : le service des sports que le club a rencontré récemment est tout à fait conscient du besoin de rénovation de ces courts, mais aucun chantier n'est programmé en 2011 et pas non plus en 2012. Le service des sports a proposé au club de s'entraîner et de jouer ailleurs sur la ville, notamment cet été sur les terrains situés avenue de La Rochelle. La municipalité met en place une politique de mutualisation des équipements et il existe sur la ville des terrains pour le tennis en bon état et disponibles.

De plus, s'il y avait rénovation, il serait sans doute nécessaire de réfléchir à l'emplacement de ces courts ; à l'endroit où ils sont implantés actuellement, ils sont isolés et sujets au vandalisme.

La Direction des Vies participatives rappelle que la buvette et les vestiaires, rénovés grâce au financement du Conseil de quartier, sont à aussi la disposition du club de tennis.

Questions et réactions :

- **Comment conserver un esprit de club lorsque le sport n'est pas pratiqué dans le quartier du club ?**
- **Un financement de ce projet par le Conseil de quartier mettrait à mal la possibilité de mener d'autres projets.**
- **Le Conseil de quartier peut appuyer la demande auprès de la municipalité.**
- **Quel projet est prévu sur le terrain qui a été préempté il y a quelques années sur le secteur du stade ?**

J. TAPIN : c'est un problème que les collectivités rencontrent souvent avec les projets, les terrains sont préemptés, acquis et le projet n'aboutit pas, faute de moyens pour investir, étant donné les délais pour ce type de démarches.

J. TAPIN ajoute que ce problème touche à la politique sportive globale sur l'ensemble de la ville et à la notion d'équipements de quartier. Le Conseil de quartier n'a pas la capacité d'agir, il peut seulement se faire le relais de la demande.

5. Commission espaces publics

L'élément le plus complexe à accepter, c'est que les demandes sont réalisées au compte-gouttes, qu'il y a un problème de réactivité entre la demande et sa réalisation, même pour de toutes petites demandes.

La commission exprime sa satisfaction d'avoir pu faire émerger de manière concrète le projet d'aménagement de la rue de Souché / Aérodrome, après de nombreuses années de persévérance.

3/ Temps d'échange avec le conseil et le public

Pour lancer ce temps de discussion, J. TAPIN indique que le fonctionnement des conseils de quartier peut s'avérer frustrant, mais un système sans ce type d'organes de démocratie participative ne consiste qu'à répondre à des demandes individuelles. Les conseils de quartier ont par conséquent la vertu de créer des projets collectifs, d'intérêt général.

De manière générale, les travaux mis en œuvre sont débattus, créent de l'échange afin que chacun puisse se l'approprier.

De plus, l'enveloppe de 100 000 € constitue également un élément de frustration. De manière objective, il s'agit d'un montant très peu élevé quand on parle d'investissement public. Cela apprend à travailler ensemble pour l'intérêt collectif.

Enfin, Sur 3 années de fonctionnement :

- 400 conseillers se sont inscrits, 80% d'entre eux ont réellement fait la démarche de venir la première fois. Au bout de 3 ans, 200 conseillers sont encore investis et une centaine ont pu bénéficier d'un temps de formation.

J. TAPIN souhaite remercier tous les conseillers, également au nom de Mme le Maire, de leur investissement bénévole et motivé pour l'intérêt général.

Réactions :

- ***Il est vrai que régulièrement, les conseils de quartier se lancent dans des débats qui dépassent la simple sphère d'action de la démocratie participative.***
- ***Les conseils de quartier peuvent se mêler de nombreux sujets, mais ne sont pas toujours entendus.***
- ***La question de l'impulsion des projets s'avère primordiale. Lorsque le conseil de quartier a pu trouver un angle de conviction pour mener un projet, alors le projet s'impose de lui-même. C'est le cas pour l'espace Lambon. En fin 2008, il n'était pas acté que ce lieu allait devenir un espace multiculturel partenarial.***
- ***Il n'est pas évident en tant que conseiller de quartier de toujours trouver sa place, dans la défense de l'intérêt général. De manière régulière, des aménagements proposés par la municipalité tendent à faire penser que l'intérêt particulier est mieux servi (cf. : le bas de la rue Ch Courtinet).***
- ***Plusieurs conseillers regrettent le peu de participation du public. Sont-ils informés de la tenue des réunions ?***

J. TAPIN : il a été étudié que le public est présent quand un point de l'ordre du jour le concerne directement en tant que riverain, quand il s'agit d'un cas personnel ou enfin quand un thème les intéresse personnellement.

J. TAPIN ajoute que dans les années à venir, un nouveau quartier va voir le jour entre Goise-Champommier-Champclairot et Souché : la Vallée Guyot. Les conseils de quartier auront une place primordiale dans ce projet.

La séance est levée à 23h30.